

Des initiatives d'islamisation de l'hôpital inquiétantes

C'EST LA LAÏCITÉ
ALLAH FRANÇAISE!



La laïcisation de la société française est mémorisée avant tout par 2 lois : les lois Ferry de 1881, 1882 qui instituent l'école publique gratuite, laïque et obligatoire et la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. Pour autant ce processus aboutissant à la laïcité de la France ne s'est pas limité à ces deux seuls champs de bataille culturels. Le [combat pour la laïcité](#) au sein du milieu hospitalier fut tout aussi âpre.

Les premiers hôpitaux en France furent établis à l'initiative d'évêques dès le VI^e siècle. Parmi eux, l'hôtel-Dieu de Paris aurait été fondé en 651 par l'évêque parisien saint Landry. L'inspiration de ces réalisations était bien religieuse, puisque les patients étaient astreints au bloc confession, communion, messes quotidiennes, et le personnel n'était

recruté qu'au sein du clergé.

Même si les premières aspirations à une laïcisation de l'hôpital se firent entendre pendant le siècle des lumières, elles restaient relativement réduites et la Révolution ne changea pas grand-chose. Le premier tournant, plus incisif, apparaît avec le Consulat. En 1802, est créé l'institution de l'internat. Désormais des praticiens, dont la légitimité était autre que celle des religieux, seront en permanence entre les murs de l'hôpital.

Tout au long du XIX^e siècle, dans le cadre de l'opposition entre cléricaux et anticléricaux, s'imposa un lent reflux du cléricalisme dans la gestion hospitalière. Ainsi face à un besoin croissant en personnel soignant, les effectifs religieux ne suffisaient plus. Les progrès de la médecine et des processus opératoires, les guérisons croissantes reléguèrent graduellement la fonction religieuse au second plan. Aux quatre coins de la France, des élus républicains agirent pour laïciser, par des noms de médecins ou de chercheurs, les noms de lieux hospitaliers jusqu'alors à connotation religieuse.

Pourtant, si la laïcisation était achevée à Paris en 1908, elle resta ailleurs longtemps partielle pendant la première moitié du XX^e siècle. En effet, les religieuses restèrent longtemps appréciées pour leur disponibilité et leur faible coût d'autant plus qu'elles étaient de plus en plus nombreuses à suivre le même cursus de formation que les infirmières laïques. Pour les hospitalisés croyants, cette présence des soeurs était même un garant d'une « meilleure » mort qu'avec d'autres infirmières.

Ainsi en 1939, les religieuses représentent encore 19 % du personnel médical. L'influence catholique s'est donc longtemps maintenue de façon résiduelle, puisque dans les années 1970 encore, certains praticiens favorables aux IVG ont vécu des tentatives d'intimidation dans certaines villes françaises et furent écartés du milieu hospitalier.

On voit donc à quel point il fut difficile à nos anciens de faire refluer l'influence de la religion dans le milieu

hospitalier. Pourtant cette laïcité obtenue a permis de satisfaire tout le monde. Un hospitalisé, déjà en souffrance, ne vient pas en milieu hospitalier pour subir des influences religieuses s'il ne le souhaite pas. Il a le droit de pouvoir exercer sa liberté de conviction comme tout citoyen. A l'inverse, le rejet de l'ostentation religieuse n'empêche pas un croyant d'exercer sa liberté de croire. C'est, pour cela que ce dernier a la possibilité de rencontrer un aumônier, compensation à l'empêchement du fait de sa maladie de se rendre dans un lieu de culte comme il en a l'habitude.

C'est cet édifice laborieusement édifié qui est depuis plusieurs années menacé par des initiatives islamiques de déstabilisation.

Isabelle Lévy, dans un ouvrage datant déjà de 2004, avait recensé ces entraves à la laïcité en milieu médical quotidiennement multiples (1). En 2009, le chef du service obstétrique d'un hôpital de Lyon évoquait que son service était confronté au refus de femmes voilées d'être soignées par du personnel masculin, en moyenne UNE FOIS TOUS LES DEUX JOURS (2).

Ces voix et d'autres qui se plaignent du même type de harcèlement religieux ont eu beau alerter nos pouvoirs publics, elles n'ont toujours pas été entendues. Un [rapport sur la laïcité](#) de la Fédération Hospitalière de France, publié ces jours-ci, le confirme : 43 % des hôpitaux ayant contribué à l'enquête rapportent qu'ils ont connu des problèmes liés à un refus de la laïcité de la part de patients.

Manifestement, pour ne pas être accusés d'amalgames, ceux qui ont décidé de renseigner les enquêtes, ont pris des précautions de langage. « Beaucoup de répondants insistent sur le caractère isolé de ces problèmes » ; « la plupart des situations semblent pouvoir être traitées par le dialogue et avec des positions qui ne sont pas jusqu'au-boutistes ». Cette pleutrerie de leur part est confirmée par le regret dhimmi de constater « des difficultés à répondre favorablement à des demandes d'aménagement des organisations, par exemple pendant le ramadan. » On croit rêver. Et sauf que l'utilisation de

l'expression « beaucoup de répondants » signifie que ce n'est pas le cas partout, et qu'à contrario, en certains hôpitaux, les cas doivent être abondants.

Encore plus alarmant est ce passage du rapport, informant que 30 % des hôpitaux ont été confrontés à des refus du personnel soignant de se conformer à la laïcité. Isabelle Lévy avait déjà relevé que certains soignants s'absentent régulièrement pour aller prier, réclament de porter le voile, refusent d'effectuer certains actes comme soigner une plaie hémorragique, retirer un bassin ; d'autres encore s'interdisent de travailler avec des collègues de l'autre sexe dans l'intimité d'une chambre.

On a pu observer un psychiatre étranger consultant avec le Coran sur la table. Des actes de prosélytisme ont été signalés. Et bouquet, des refus de faire des soins ont été constatés comme le choix par des étudiantes de ne se consacrer qu'à certains patients, qui étaient ?... des femmes musulmanes ! On se croirait revenu à cette fin du XIX^e siècle, lors de laquelle comme l'ont rapporté des historiens, des religieuses faisaient le choix de ne s'occuper que de patients confessant la même foi qu'elles ou tout au moins de les privilégier. Des libres penseurs connaissaient alors la déconvenue de recevoir les derniers sacrements, à leur corps défendant, en l'occurrence affaibli par l'agonie. Avec le retour de cette logique, à quand la récitation de la chahada sur un lit de mort ?

Ce rapport, tout enrobé qu'il soit des précautions anesthésiantes d'usage, est inquiétant, révélant que la situation ne s'améliore pas. Il va à l'encontre du rapport de l'Observatoire de la laïcité en 2014 (3) qui concluait éhontément à [« une situation apaisée et sous contrôle »](#), en s'appuyant sur une enquête de 2009 montrant soi-disant une amélioration par rapport à une autre enquête de 2005.

L'ennui c'est que cette dernière semble minimaliser les problèmes, n'en relevant qu'environ 200 pour l'ensemble de la France, ce qui va démesurément à l'encontre du témoignage de l'obstétricien de Lyon cité précédemment. Quant à l'enquête de

2009, elle n'avance aucun chiffre. Comme cela, c'est plus simple. Il est vrai que le président de cet Observatoire de la laïcité, Jean-Louis Bianco, l'ex secrétaire général de Mitterrand, est particulièrement dans la dénégation angélique, déclarant que la France « n'a pas de problème avec sa laïcité ».

Avec de tels défenseurs, la France et son personnel médical sont mal partis.

Jean Pavée

(1) Isabelle Lévy : *La religion à l'hôpital. Laïcité et respect du culte. Refus des soins. Interdits alimentaires.* Paris, Presse de la renaissance (2004)

(2) Libé Lyon 16/10/2009 ; *Voile intégral : des médecins désarmés, des musulmans inquiets et des élus pas vraiment concernés* par Alice Géraud

Septième journée d'audition pour la mission parlementaire d'information sur le port du voile intégral. Quatre députés se sont déplacés mercredi à Lyon pour écouter sur le sujet élus locaux, associations anti-racistes, féministes, fonctionnaires, médecins, principaux de collèges [...]

Pascal Gaucherand, chef du service obstétrique de l'hôpital femme-mère-enfant, Daniel Raudrant, chef du service gynécologie des hôpitaux Lyon Sud et Geneviève Beaumont, sage-femme. Tous trois disent la même chose : une augmentation depuis quelques années du nombre de femmes intégralement voilées qui refusent d'être soignées par du personnel masculin. Cela arrive, dans leurs services, en moyenne une fois tous les deux jours.

(3)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000277.pdf> pages 96 à 109